

Distr.
LIMITEE

TD/B/39(1)/SC.II/L.1/Add.1
7 octobre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Trente-neuvième session
Première partie
Genève, 28 septembre 1992
Comité de session II

PROJET DE RAPPORT DU COMITE DE SESSION II

Rapporteur : M. Thomas Carter (Etats-Unis d'Amérique)

TABLE DES MATIERES

Chapitre

Paragraphes

II.	Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (point 8 de l'ordre du jour)	45.- 90
-----	--	---------

Chapitre II

CONTRIBUTION DE LA CNUCED A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNEES 90
(Point 8 de l'ordre du jour)

45. Pour examiner ce point, le Comité de session II était saisi du document suivant :

"Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : note du Secrétaire général de la CNUCED" (TD/B/39(1)/5).

46. En présentant le point, le Directeur du Groupe spécial pour l'Afrique a dit que la note du secrétariat avait pour objet de donner aux Etats membres un aperçu des principaux éléments du nouveau programme et de ses incidences sur les travaux de la CNUCED. Les activités proposées seraient réalisées dans le cadre du mandat général de la CNUCED, compte tenu des décisions prises à la huitième session de la Conférence. La Conférence avait décidé des domaines qui devraient guider l'élaboration de nouvelles approches des problèmes traditionnels, ainsi que des domaines spécifiques où il convenait d'intensifier la coopération internationale pour le développement. Etaient ainsi visés le nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, ainsi que la coopération économique entre pays en développement.

47. Au fur et à mesure de l'évolution des nouvelles orientations, la contribution de la CNUCED au nouveau programme serait déterminée par les travaux en cours et les domaines de compétence existants, mais tiendrait compte aussi de la réorientation des activités de la CNUCED, ainsi que des dispositions du nouveau programme. A cet égard, il était escompté que certains organes intergouvernementaux de la CNUCED - tels que la Commission permanente des produits de base - accorderaient une attention particulière à des questions ou à des aspects concernant l'Afrique.

48. La contribution de la CNUCED porterait sur les aspects suivants : dette et apports de ressources; produits de base; programmes d'ajustement structurel; développement soutenu et durable; population; environnement et développement; coopération et intégration régionales; résultats à l'exportation; problèmes des pays en développement les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires.

Conformément aux conclusions de la huitième session de la Conférence, la coopération technique à la CNUCED s'appuierait sur les travaux analytiques en cours au secrétariat, y compris les travaux des organes intergouvernementaux de la CNUCED. En outre, à la demande des gouvernements, des missions d'évaluation des besoins seraient organisées qui, dans une proportion croissante, serviraient à évaluer les besoins de coopération technique des pays africains.

49. Un rapport d'activité sur la mise en oeuvre du nouveau programme serait régulièrement présenté au Conseil, à sa session de printemps. En outre, à la même session, le secrétariat présenterait des analyses portant spécifiquement sur l'Afrique et des rapports de nature pragmatique sur différentes questions relatives aux domaines fondamentaux jugés comporter des obstacles particuliers au redressement économique et au développement de l'Afrique.

50. Conformément aux arrangements en vigueur, la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau programme et aux activités connexes continuerait d'être financée dans les limites des ressources globales du secrétariat.

Une contribution efficace de la CNUCED exigerait toutefois, en premier lieu, le renforcement des arrangements existants à l'intérieur du secrétariat au moyen de ressources suffisantes pour faire face aux besoins, et, en second lieu, des ressources extrabudgétaires pour financer les études, les missions d'évaluation des besoins et les activités connexes de coopération technique proposées.

51. Enfin, un plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique était en préparation au Siège, à l'exécution duquel toutes les institutions du système des Nations Unies seraient tenues de contribuer en fonction de leurs mandats respectifs. Le Conseil serait informé, à une prochaine session, de la nature et du contenu de la contribution de la CNUCED à ce plan d'action, une fois celui-ci approuvé par l'Assemblée générale.

52. Le représentant du Sénégal, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a dit que malgré la persistance des problèmes et des circonstances qui avaient motivé l'adoption du PANUREDA, celui-ci avait donné quelques résultats positifs. Les pays africains avaient pris davantage conscience de la nécessité des réformes, et certains en avaient retiré des bénéfices substantiels. La communauté internationale, et plus spécialement

page 4

les institutions financières multilatérales, se rendaient mieux compte de la complexité des problèmes rencontrés par les pays africains, et il apparaissait aujourd'hui clairement que les politiques macro-économiques à court terme devaient être conciliées avec les objectifs de développement à long terme. Toutefois, alors que beaucoup de pays africains s'étaient engagés dans des réformes structurelles, les facteurs économiques extérieurs s'étaient détériorés. Les prix des exportations africaines de produits de base avaient fortement chuté, les investissements étrangers directs continuaient de stagner et le problème de la dette restait un handicap majeur.

53. Le nouveau programme avait fixé à 6 % l'objectif de croissance annuelle du PNB pour les années 90, ce qui permettrait d'apporter une réponse adéquate aux problèmes de l'Afrique. Cet objectif exigeait toutefois une intensification et un approfondissement de l'ajustement structurel et des réformes, qui ne seraient possibles qu'avec l'assistance des partenaires de développement de l'Afrique. Il fallait d'urgence s'attacher à résoudre les problèmes posés par la baisse des prix des produits de base, la diminution des apports financiers extérieurs à l'Afrique, la dette et la récession prolongée de l'économie mondiale.

54. La contribution de la CNUCED devait être pragmatique et suivre non pas le mode d'approche du PANUREDA, mais celui qui était exposé dans le document UNCTAD/PSM/CAS/44/Add.1. Les activités de coopération technique de la CNUCED devaient être rationalisées et reposer sur les besoins réels des pays africains, tels qu'ils seraient identifiés par des missions d'évaluation.

55. Des ressources plus abondantes étaient nécessaires pour intensifier la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau programme et une assistance spéciale devait être fournie aux pays africains dans leurs efforts d'intégration régionale à l'échelle du continent. L'Afrique se heurtait à d'énormes problèmes, mais elle disposait, grâce à ses ressources physiques et humaines, d'un vaste potentiel de développement. La solidarité internationale pouvait apporter une contribution d'envergure à la réalisation de l'objectif de développement.

56. Le porte-parole du Groupe africain (Nigéria) a dit qu'il souscrivait à la déclaration faite par le représentant du Sénégal. L'Afrique se trouvait devant des problèmes considérables - dette, diminution des apports de ressources, chute des prix des exportations de produits de base, problèmes découlant

de l'exécution de programmes d'ajustement structurel. Elle avait cependant persévéré dans les réformes et intensifié ses efforts de redressement et de développement. Elle avait pris des mesures importantes en matière d'intégration régionale et sous-régionale, avec notamment le projet de création d'une Communauté économique africaine.

57. Le succès du nouveau programme en Afrique passait par un soutien de la communauté internationale concernant l'ajustement structurel, les apports de ressources, la réduction de la dette et les produits de base - notamment une aide à la diversification - ainsi que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (dont la majorité était des pays africains).

58. Il convenait de renforcer le mécanisme de la CNUCED pour permettre à l'institution de contribuer efficacement à la mise en oeuvre du nouveau programme, s'agissant en particulier des produits de base, de la diversification et de l'élimination des obstacles non tarifaires, et il fallait davantage de ressources, humaines et financières. La délégation nigériane approuvait les procédures d'examen proposées, mais les évaluations devaient impliquer les pays africains aussi largement que possible de façon à éviter toute répétition des erreurs du PANUREDA. Le porte-parole appuyait donc l'idée d'organiser des missions d'évaluation des besoins, tout en soulignant que les pays africains devraient participer à l'élaboration et à la préparation de ces missions.

59. Le représentant de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a dit que le nouveau programme avait déterminé les domaines où une action prioritaire devait être engagée par les pays africains et par la communauté internationale. Il a souligné que la résolution 46/151 de l'Assemblée générale et l'Engagement de Carthagène conféraient un caractère obligatoire au nouveau programme.

60. La CNUCED avait notablement contribué à l'application du PANUREDA, et elle avait largement coopéré avec les pays africains et les groupements régionaux et sous-régionaux africains pour promouvoir l'intégration et la coopération économiques.

61. En raison de désaccords entre les pays développés sur la façon de réformer le commerce des produits agricoles, il avait été impossible d'achever les Négociations d'Uruguay à la date initialement prévue. Le résultat de ces négociations pouvait avoir une profonde influence sur le développement de

page 6

l'Afrique dans un certain nombre de domaines, dont les textiles, les crêtes tarifaires, la progressivité des droits et la réciprocité.

62. Concernant le secteur des transports, un réseau de transport efficace était indispensable à l'expansion du commerce intra-africain. A cet égard, le système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) de la CNUCED revêtait une grande importance pour l'Afrique, mais l'avenir du programme était hypothéqué par un manque de ressources. L'OUA saisisrait les plus hautes instances du PNUD à ce sujet, entendant ainsi marquer l'importance qu'elle attachait au SIAM.

63. Enfin, l'OUA accordait une grande valeur à l'intégration et à la coopération économiques en Afrique, et elle croyait que la CNUCED pouvait continuer d'apporter des contributions d'envergure à cet égard.

64. La représentante des Etats-Unis d'Amérique a dit que l'Afrique se trouvait devant de très graves problèmes. Certains problèmes, plus visibles, avaient mobilisé l'attention internationale, tandis que d'autres n'avaient été que modestement évoqués dans la presse alors qu'ils devaient, eux aussi, être appréciés à leur juste valeur. Comme la délégation nigériane l'avait déclaré, toutes les parties intéressées devaient respecter leurs engagements, et les pays africains devaient assurément être étroitement associés à l'élaboration et à l'exécution des programmes nécessaires à leur redressement et à leur développement.

65. Beaucoup de pays africains exécutaient des programmes d'ajustement structurel, qui pouvaient être extrêmement douloureux. Quelques pays africains s'étaient assurés le respect de la communauté internationale par leur capacité de faire face à des décisions difficiles, et ils méritaient d'être soutenus dans cette entreprise ingrate. Pour leur part, les Etats-Unis avaient accru leur soutien financier à l'Afrique de 30 % en valeur réelle au cours des dernières années, et ils maintiendraient leur niveau actuel d'aide au développement de l'Afrique en 1992 et 1993.

66. Les Etats-Unis avaient également fourni une appréciable assistance humanitaire à l'Afrique ces dernières années. En fait, ils avaient apporté aux pays africains frappés par la sécheresse davantage d'aide que tous les autres donateurs réunis. Ils avaient également pris des initiatives notables pour réduire la dette de l'Afrique, notamment avec l'annulation de 1,2 milliard de dollars de dettes d'APD.

67. Les Etats-Unis continueraient d'appuyer les réformes dans le sens d'une économie de marché qui étaient nécessaires pour édifier des économies susceptibles de croissance et des démocraties enthousiastes. Pour soutenir cette entreprise indispensable, mais ardue, ils continueraient de fournir une assistance pour la promotion du secteur privé, l'aide de gouvernement à gouvernement s'étant révélée inefficace. A cet égard, les Etats-Unis avaient l'intention d'utiliser un fonds de développement de 1 milliard de dollars pour aider des entreprises des Etats-Unis à fournir des compétences techniques, des biens et des services aux pays exécutant des programmes de restructuration. Des efforts étaient nécessaires pour attirer les investissements étrangers, et à cette fin, il était essentiel d'assurer la primauté du droit, la transparence des transactions publiques et la liberté d'information et d'association. Il en résulterait des conditions qui stimuleraient la croissance économique des pays africains. Il fallait également réformer les lois et les réglementations relatives aux investissements, aux devises, aux licences d'importation, aux droits de douane et à l'administration.

68. Quant au rôle de la CNUCED dans l'aide à apporter à l'Afrique, les nouveaux organes de la CNUCED devaient venir directement en aide aux pays africains, et les programmes destinés à l'Afrique devaient être partie intégrante des travaux des nouveaux organes intergouvernementaux, et non pas constituer une activité distincte.

69. Le représentant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a dit que l'adoption du PANUREDA avait fait date en ce sens que, pour la première fois en quarante ans d'histoire, l'Assemblée générale des Nations Unies s'était réunie pour examiner les problèmes d'une seule et unique région. Malheureusement, le PANUREDA n'était pas devenu le pivot espéré d'activités ou d'une mobilisation de ressources visant à résoudre les problèmes de redressement et de développement en Afrique.

70. Il fallait espérer que le mode d'approche du nouveau programme serait différent de celui qui avait présidé à l'exécution du PANUREDA et que les erreurs du passé seraient évitées. Les domaines qui méritaient une attention particulière comprenaient la coopération technique et l'intégration selon les orientations prévues dans le Traité d'Abuja. Les principales contraintes étaient à la fois humaines et institutionnelles, et une aide serait nécessaire en la matière. Pour ce qui était de l'affectation des ressources, il serait

page 8

souhaitable d'affecter des ressources expressément à l'exécution du nouveau programme, et les pays africains eux-mêmes devraient être associés aux décisions concernant les activités auxquelles ces ressources devraient être consacrées. A cet égard, le représentant était favorable à l'organisation de missions d'évaluation des besoins.

71. La représentante de l'Egypte a déclaré que le nouveau programme constituait un prolongement en même temps qu'un renouvellement du pacte conclu entre l'Afrique et la communauté internationale pour aider ce continent à surmonter la crise économique. La communauté internationale avait reconnu que l'Afrique rencontrait des problèmes essentiels, ce qui avait conduit les Nations Unies à faire de l'Afrique l'un de leur cinq domaines prioritaires. Le PANUREDA n'avait pas été couronné de succès, mais les réformes de politique générale avaient progressé et de nombreux pays africains avaient lancé des programmes d'ajustement structurel. Malgré tous ces efforts, les pays d'Afrique continuaient de rencontrer des problèmes énormes et demeuraient dans une pauvreté absolue.

72. Dans sa résolution 46/151, par laquelle elle avait adopté le nouveau programme, l'Assemblée générale priait les gouvernements et les organes, organisations et organismes des Nations Unies de prendre les mesures appropriées afin de donner suite aux engagements pris dans le programme. Il faudrait s'appuyer sur ces dispositions, ainsi que sur l'Engagement de Carthagène (par. 66), pour renforcer le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED afin que celui-ci puisse apporter au programme des contributions pratiques.

73. La représentante acceptait les propositions qui avaient été présentées concernant la contribution de la CNUCED au nouveau programme, notamment la nécessité de missions d'évaluation des besoins. Ces missions étaient appropriées et indispensables pour évaluer les besoins réels des pays africains. Pour que les activités relevant de la coopération technique soient utiles, elles devaient être conçues avec les pays africains eux-mêmes. La CNUCED ne devrait pas non plus mettre au point seule sa contribution au nouveau programme; cette contribution devrait être étroitement rattachée aux activités du PNUD et autres activités connexes afin d'être plus efficace dans les domaines du ressort de la CNUCED.

74. Le représentant du Japon a déclaré que la persistance de la crise économique en Afrique constituait un défi extraordinaire à la communauté internationale. L'Afrique devait notamment faire face à des sécheresses sans précédent, à la désertification, à une famine très étendue, à la dégradation de l'environnement et aux désordres causés par des conflits civils. Malgré ces difficultés, beaucoup de pays africains avaient mis en place des réformes économiques et politiques. Ils étaient de plus en plus nombreux à admettre qu'un développement économique et social durable et le plus large possible devait s'appuyer sur le principe d'une bonne gestion des affaires publiques.

75. Il se pourrait que la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau programme soit modeste. Elle porterait cependant sur de nombreux domaines, ainsi qu'il ressortait du document du secrétariat. Par la recherche et l'analyse, ainsi que la coopération technique, la CNUCED pourrait contribuer puissamment à un dialogue permanent sur les grandes orientations et à un consensus sur des programmes visant à répondre aux besoins de l'Afrique en matière de développement. La délégation japonaise prendrait connaissance avec intérêt du rapport du secrétariat de la CNUCED sur les principaux éléments du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique quand il serait terminé.

76. Etant donné la richesse de ses ressources physiques et humaines, sa tradition de solidarité et l'appui sur lequel elle pouvait compter de la part de la communauté internationale, l'Afrique avait les moyens de mettre un terme à son repli actuel. Plus que jamais cependant, il était indispensable que toutes les parties entreprennent une action concertée, dont la base commune pourrait être le nouveau programme, en faveur du développement de l'Afrique.

77. Le Japon était conscient des attentes de la communauté internationale et déterminé à jouer son rôle dans cette action concertée. Pour des raisons historiques et géographiques, il n'avait eu que peu de relations avec l'Afrique, mais, ces dernières années, il avait considérablement intensifié son assistance à ce continent. En particulier, l'appui fourni sous forme de dons absolument non liés et hors projet aux efforts d'ajustement structurel en Afrique subsaharienne méritait d'être signalé. Ce type d'assistance aux pays d'Afrique subsaharienne et autres pays en développement à faible revenu avait

page 10

atteint 500 millions de dollars pendant les exercices 1987-1989 et 600 millions pendant les exercices 1990-1992; il s'élèverait à 700 millions de dollars pendant la période de trois ans commençant avec l'exercice 1993.

78. La représentante du Royaume-Uni, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a déclaré que l'Afrique possédait un potentiel énorme de croissance et de développement. Les efforts du continent pour s'assurer un développement durable se heurtaient cependant à des difficultés majeures, notamment la désertification et le déboisement et, plus particulièrement, les sécheresses récentes qui avaient causé des souffrances humaines et des problèmes économiques immenses. La CNUCED, avec sa structure améliorée de commissions et de groupes de travail spéciaux, devrait être bien placée pour faciliter le développement de l'Afrique par le commerce. C'était essentiellement à l'intention des PMA (dont la plupart se trouvaient en Afrique) que cette structure nouvelle avait été conçue.

79. Le développement de l'Afrique dépendait avant tout des politiques nationales. La Communauté européenne et ses Etats membres approuvaient pleinement le paragraphe 13 de la note du secrétariat (TD/B/39(1)/5), selon lequel, même si les efforts déployés devaient continuer de bénéficier de l'appui de la communauté internationale, la meilleure chance de succès pour les pays africains résidait dans la poursuite et l'approfondissement des réformes en vue de stimuler leur économie et de les mettre sur la voie d'un développement durable. Il était de plus en plus manifeste que les ajustements structurels avaient pour effet d'améliorer les résultats économiques.

80. La Communauté européenne et ses Etats membres reconnaissaient que de forts courants d'APD vers l'Afrique seraient nécessaires en 1992 et que la sécheresse avait encore accru les besoins. A cet égard, la qualité importait tout autant que la quantité, les ressources, humaines aussi bien que financières, devraient être utilisées de façon efficace et la mobilisation des ressources intérieures comptait aussi beaucoup : l'APD n'aurait guère d'utilité si elle ne faisait que remplacer les ressources intérieures. Les pays africains se devaient de mobiliser davantage de ressources intérieures aux fins d'investissements productifs et d'encourager le secteur privé en créant un environnement macro-économique approprié. Ces mesures attireraient aussi des investissements étrangers directs, qui étaient le moyen le plus durable de réaliser le transfert de technologie. Une bonne gestion

des affaires publiques était indispensable pour développer à la fois les ressources intérieures et extérieures, et le Secrétaire général de la CNUCED, dans sa note, soulignait la nécessité de s'acheminer vers des formes plus ouvertes et plus démocratiques de conduite des affaires publiques. En outre, la solution des conflits militaires sur le continent et la réduction des dépenses militaires qui en résulterait contribueraient beaucoup à libérer le potentiel existant.

81. La coopération économique et technique régionale était essentielle et il fallait espérer que la nouvelle Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement jouerait pleinement son rôle à cet égard. La Communauté européenne et ses Etats membres attachaient une importance particulière à l'assistance technique et avaient, par exemple, réservé 1,25 milliard d'Ecus à la coopération économique et technique régionale pour 1990-1995 au titre de la Convention de Lomé.

82. La Communauté européenne et ses Etats membres reconnaissaient la nécessité d'un cadre international d'appui et continueraient à encourager le système commercial multilatéral ouvert. Dans le domaine des produits de base, les stratégies devraient englober des mesures visant à accroître la compétitivité des exportations traditionnelles, ainsi que des programmes et initiatives destinés à encourager la diversification horizontale et verticale, surtout dans les pays qui demeuraient par trop tributaires de l'exportation de produits de base pour leurs recettes d'exportation. Il fallait espérer que la Commission permanente des produits de base apporterait une assistance effective à cette fin.

83. La Communauté européenne et ses Etats membres avaient continué à verser leur APD à l'Afrique (10,6 milliards de dollars en 1990 et 12 milliards de dollars en 1991). La Convention de Lomé, qui offrait un cadre amélioré au dialogue entre la Communauté et les pays en développement, méritait une mention particulière. Tous les nouveaux apports d'aide de la Communauté et de ses Etats membres aux pays les plus pauvres prenaient maintenant la forme de dons. En matière de dette de grands progrès avaient également été faits en 1992. A la suite du Sommet de Londres, en juillet 1991, qui avait préconisé un traitement plus actif de la dette des pays les plus pauvres et le plus lourdement endettés, surtout en Afrique, le Club de Paris de créanciers publics avait adopté des mesures plus larges d'allégement de la dette,

page 12

qui permettaient de réduire de moitié les remboursements de dette dus pendant la durée du programme conçu par le FMI pour le débiteur. Les créanciers avaient aussi accepté d'étudier, au bout de trois ou quatre ans, la question de l'encours total de la dette des pays dont les créances remplissaient les conditions requises, pour autant que ces pays appliquent les accords conclus avec le Club de Paris et des programmes de réforme économique. Huit pays, dont six en Afrique subsaharienne, en avaient profité jusqu'ici. La Communauté continuerait à faire pression pour améliorer la situation.

84. Les réorientations décidées à la Conférence de Carthagène faisaient plus largement place au rôle d'analyse et de recherche de la CNUCED, à une action plus efficace au niveau des pays et à l'encouragement d'une coopération régionale plus étroite. A cet égard, l'Afrique devrait avoir priorité dans toutes les commissions permanentes et tous les groupes de travail spéciaux nouvellement créés. Les activités de la CNUCED devraient être axées sur les domaines suivants : réalisation d'une croissance soutenue et durable; population, environnement et développement; coopération Sud-Sud; commerce, produits de base et diversification; promotion des investissements; intensification de la démocratisation.

85. La communauté internationale avait souligné que l'Afrique méritait une attention particulière et avait réaffirmé son soutien à ce continent. La Communauté européenne et ses Etats membres reconnaissaient le caractère particulier et la gravité des difficultés de l'Afrique et réaffirmaient leur confiance dans son potentiel et son avenir, ainsi que leur engagement de l'aider à en faire des réalités.

86. La représentante de la Chine a déclaré que, depuis l'adoption du PANUREDA, la CNUCED avait fait d'énormes efforts pour contribuer au développement de l'Afrique dans le cadre de son mandat. La CNUCED avait créé des rouages spéciaux au secrétariat, présenté régulièrement des rapports d'activité et mené efficacement des activités de coopération technique bien accueillies.

87. Pendant la mise en oeuvre du PANUREDA, la situation sociale et économique de l'Afrique s'était dégradée et le programme n'avait pas résolu les problèmes existants. Il fallait que les pays d'Afrique soient plus solidaires et que la communauté internationale apporte une assistance permettant à l'Afrique

d'arriver à un développement social et économique soutenu pendant les années 90. Le nouveau programme visait en priorité à assurer la conversion, la coordination et la diversification rapides de l'économie africaine, afin de donner plus de poids à l'Afrique dans la communauté internationale. A cette fin, un objectif de 6 % avait été fixé à la croissance annuelle du PNB. Il exigerait peut-être des efforts à la fois des pays africains et de la communauté internationale. En outre, 32 pays africains étaient des PMA, et ils avaient tout particulièrement besoin d'une aide extérieure pour atteindre les objectifs fixés dans le nouveau programme. La CNUCED avait déjà réagi efficacement à la résolution 46/151 de l'Assemblée générale et il fallait espérer que, dans ses travaux futurs, non seulement elle intensifierait ses analyses et ses études, mais encore elle apporterait une assistance financière et technique plus concrète.

88. Enfin, la Chine continuerait d'apporter sa contribution à un développement stable et soutenu de l'Afrique pendant les années 90.

89. Le représentant du Nigeria a déclaré que son pays et les autres pays africains attachaient une grande importance au nouveau programme. Les négociations menées à Carthagène sur les questions qui avaient conduit à l'adoption du paragraphe 66 de l'Engagement avaient été difficiles, mais beaucoup de pays en avaient appuyé les objectifs sous-jacents. Il fallait maintenant transformer cet appui en mesures concrètes du type mentionné dans le document PSM/CAS/44.

90. Les débats concernant le nouveau programme et sa mise en oeuvre devaient se dérouler au Conseil, qui était l'organe approprié pour connaître de ces questions. Une contribution adéquate et efficace de la CNUCED ne pouvait passer que par le Conseil. Le représentant ne partageait pas l'avis qu'il n'y avait plus lieu de traiter l'Afrique comme un cas à part.
